TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Etat du parc au 1er janvier 2016

A transmettre avant le 1er mars à la Communauté de Communes de l'Abbevillois

Nom, prénom ou raison sociale du déclarant :

Adresse de facturation :

Je déclare n'avoir procédé à aucune modification de mes dispositifs depuis 2015 : ❑ oui ❑ non

Nature du dispositif	Adresse du dispositif	Longueur	Largeur	Surface	Nombre	TOTAL des surfaces en m²
					TOTAL	

Seuils de tarification 2016 :

*** dispositifs publicitaires et pré-enseignes :**

- affichage réalisé au moyen d'un procédé non numérique :

15,30 €/m² pour une superficie publicitaire ≤ 50m² et 30,60 €/m² au-delà

- affichage réalisé au moyen d'un procédé numérique :

45,90 €/m² pour une superficie publicitaire ≤ 50m² et 91,80 €/m²au-delà

*** enseignes :**

- 0 €/m² pour une superficie publicitaire ≤ 12 m²
- 15,30 €/m² pour une superficie publicitaire > 12 à 20 m² inclus
- 30,60 €/m² pour une superficie publicitaire > 20 à 50 m² inclus
- 61,20 €/m² au-delà de 50 m² de superficie publicitaire

Tarif annuel applicable	
Coût total	

Fait à :

Le :

Signature :

** Les éventuelles créations ou suppressions de supports intervenues entre le 1er janvier et la date de dépôt de la déclaration ne doivent pas être mentionnées dans ce document mais devront faire l'objet de déclarations supplémentaires, qui doivent être effectuées dans les deux mois suivant la création ou la suppression.*